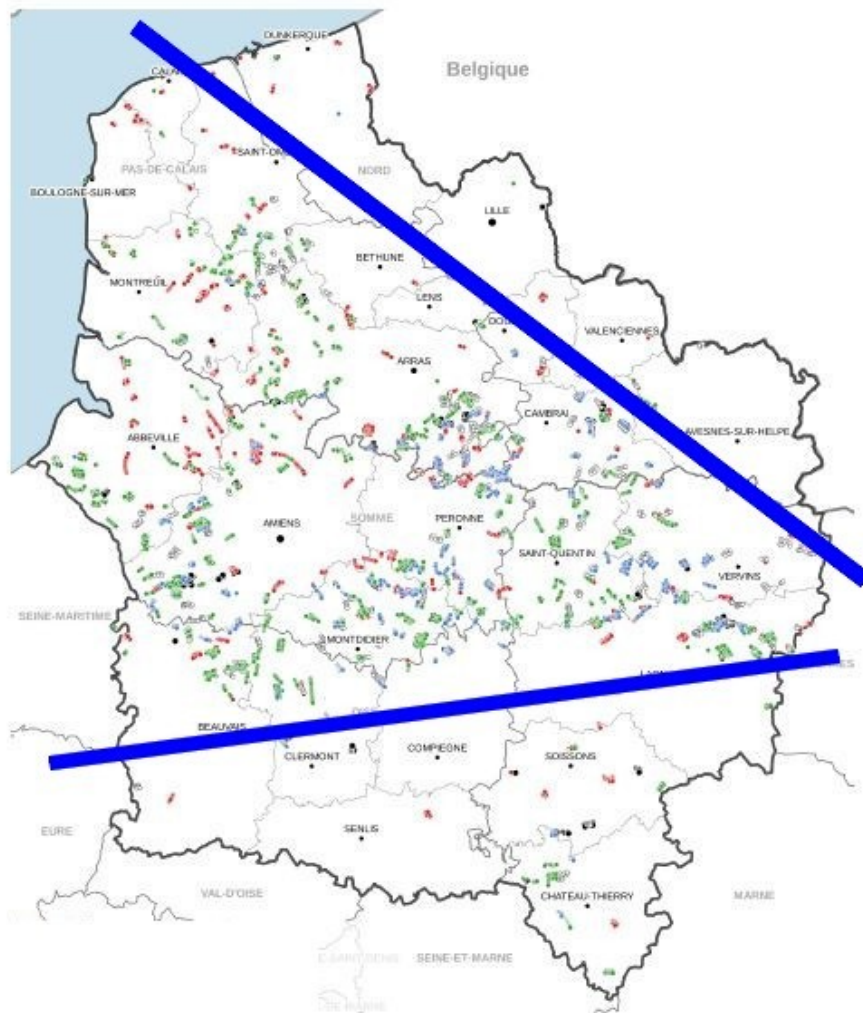


Attentes vis-à-vis du contenu des dossiers éoliens

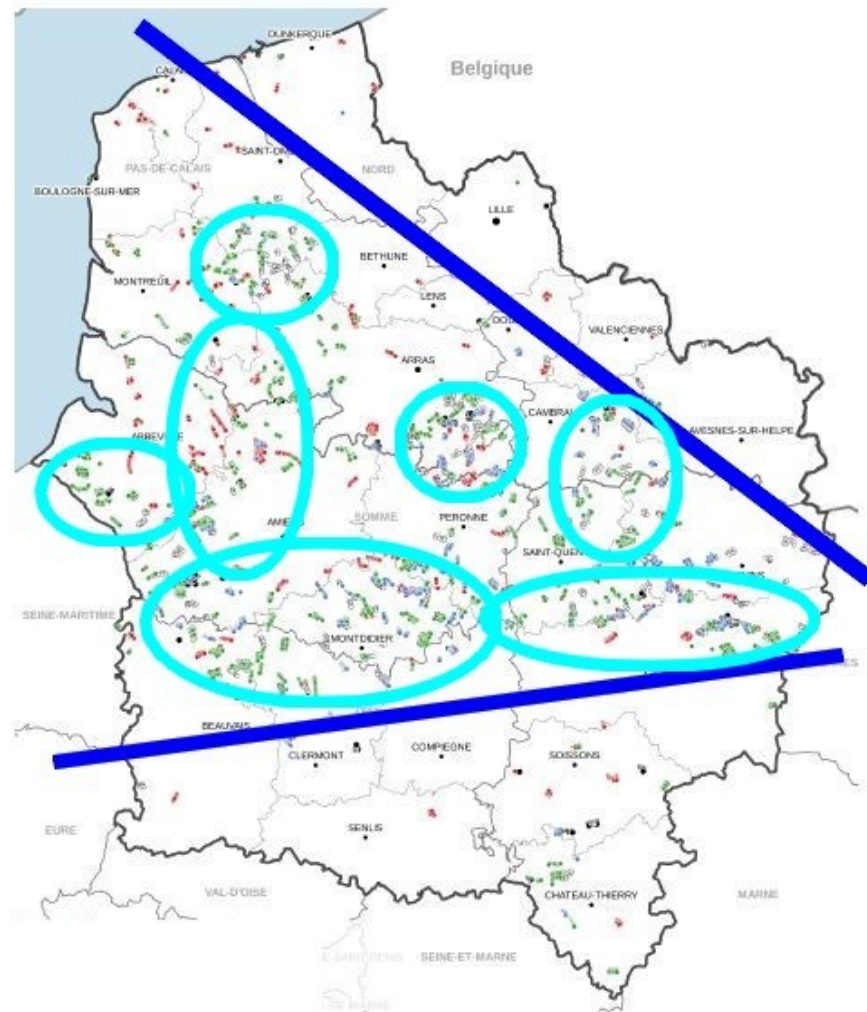
**2 942 mâts autorisés,
dont 2 265 mâts en service**



**2 942 mâts autorisés,
dont 2 265 mâts en service**



**2 942 mâts autorisés,
dont 2 265 mâts en service**



Nombre de dossiers en cours d'instruction au niveau de la région : 144

Enjeux biodiversité – nos points d'attention :

- quelles ont été les bases de données consultées (Digitale / SIRF (ex-NPdC) ou ClicNat (Picardie) / INPN / BRGM pour les cavités)
- Dates des inventaires de la flore et de la faune (oiseaux, chiroptères) : avoir des inventaires de moins de 3 ans à la date de dépôt
- s'assurer que les inventaires soient menés sur une période continue et que ceux-ci soient terminés
- nombre suffisant de sorties concernant l'avifaune :
Cible :
 - 4 relevés en période d'hivernage (décembre à février)
 - 4 en période de migration pré-nuptiale (février à mi-mai)
 - 8 en période de nidification (avril à juillet)
 - 8 en période de migration post-nuptiale (août à décembre)
- nombre suffisant de sorties concernant les chiroptères :
Cible :
 - 3 relevés en période de gestation et de transit printanier (mi-mars à mi-mai)
 - 5 à 6 en période de mise bas et d'élevage des jeunes (mi-mai à fin juillet)
 - 5 à 6 en période de transit et de migration automnale (début-août à mi-octobre)

Enjeux biodiversité – nos points d’attention :

- absence d’étude en altitude pour les chiroptères
- non prise en compte des parcs voisins (risques, paysage, biodiversité)
- étude d’incidence natura 2000

Enjeux paysage – nos points d'attention :

Pour la saturation :

- Projet situé dans une commune sensible à la saturation visuelle
- Présentation de la méthode d'analyse de la saturation et des seuils d'alerte retenus
- Analyse de l'évolution de l'espace de respiration : identification des angles de respiration existants à une distance de 5 km à 10 km, selon le contexte éolien, depuis chaque lieu de vie proches du projet.
Deux cartes de l'espace de respiration doivent être réalisées : sans le projet et avec le projet
+ commentaire d'interprétation des cartes
- Un tableau détaillé pour chaque indice avec et sans le projet et avec et sans les éoliennes en instruction
+ Commentaire d'interprétation du tableau
- Photomontages à 360° pour les lieux de vie où un seuil d'alerte est dépassé
- Conclusion générale de l'ensemble de l'étude de la saturation visuelle

Enjeux paysage – nos points d’attention :

Pour les photomontages :

- Carte des zones d’influence visuelle
- Carte de localisation des photomontages
- Choix des points de vue :
 - Lieux de vie
 - Sites paysagers identifiés dans l’étude
 - Patrimoine architectural proche
 - Biens Unesco
 - Principaux axes de déplacements et de découvertes
 - Cimetières militaires et lieux de mémoire
- Qualité des photomontages
 - Bonnes conditions météorologiques
 - Bon contraste des éoliennes du projet
 - Bonne résolution graphique
 - Eoliennes du projets visibles sur la majorité des photomontages
 - Renseignements techniques
 - Plan de localisation précis du photomontage

Enjeux paysage – nos points d’attention :

Pour les photomontages :

- Présentation des photomontages
 - Panoramique état initial
 - Panoramique état projeté
 - N° des éoliennes du projet et nom des autres parcs visibles
 - Eoliennes en filigrane si masquées
 - Vue à taille réelle sur format A3 pleine page
 - Taille apparente des éoliennes conforme

Nouveautés 2023 :

Evolution concernant l'instruction des dossiers éoliens :

- développement de la phase amont, dans la lignée des directives du rapport Guillot
- accélération de la phase d'examen
- positionnement sur la demande lors de la phase de décision

L'objectif est de responsabiliser les exploitants quant à la qualité de leur dossier.

Tout avis non conforme de l'aviation civile ou de l'armée entraîne un refus de la demande. Afin de détecter le plus en amont possible ces cas, il est demandé, dans le dossier, que l'exploitant fournisse les CERFA suivants, leur notification et les réponses en retour :

- CERFA 14 610 : Demande d'instruction d'un projet éolien par les services de l'aviation civile
- CERFA 16 017 : Demande d'élévation d'obstacle(s) dans le cadre de l'étude des servitudes et des contraintes aéronautiques et radioélectriques

2023 – à venir au second semestre :

- Analyse des dossiers en fonction des enjeux identifiés dans la cartographie nationale

Message :

- en cas d'implantation dans une zone présentant un enjeu identifié, les éléments de prise en compte de cet enjeu doivent se retrouver dans le dossier

- plus la zone d'implantation présente des enjeux importants, plus la justification de la faisabilité du projet à cet emplacement doit être importante

- autre sujet d'actualité, indépendant du reste (sujet national) : processus de notation de la qualité des dossiers fournis par les bureaux d'études